

**COMMUNE ALMONT LES JUNIES**  
**REUNION CONSEIL MUNICIPAL**  
**Vendredi 18 Janvier 2019**

L'an deux mille dix-neuf,

Le dix-huit janvier à vingt heures, trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie d'ALMONT LES JUNIES, sous la présidence de Monsieur Patrick GRIALOU, Maire.

Présents : M. DELAGNES André – Mme ANDRIEU Nadine - M. CAVAIAGNAC Bruno - Mme GRIALOU Christine - M. PHALIP Christian - Mme TRAYSSAC Carole - M. RAYNAL Patrick - M. TRAYSSAC Jean-François.

Était excusé : M. KRAEUTLEIN Ludovic

Date convocation : 10 Janvier 2019

Mme Carole TRAYSSAC est désignée en qualité de secrétaire de séance.

**I) PRESENTATION DU RAPPORT EAU-ASSAINISSEMENT PAR DECAZEVILLE COMMUNAUTE**

Messieurs Franck Pechoultres, Frédéric Garcia et Laurent Baltrons, responsables du service des eaux et assainissements de la communauté de communes de Decazeville, sont venus présenter la nouvelle organisation de leur service car depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 Decazeville communauté a repris la production et la distribution de l'eau potable en gestion directe sur l'ensemble du territoire Decazeville communauté. La prochaine facture d'eau sera donc à l'en-tête de la communauté de communes et regroupera les deux prestations d'eau et d'assainissement pour les usagers en assainissement collectif.

Ils ont annoncé qu'il sera organisé une visite de station de traitement d'eau potable lors des journées du patrimoine en septembre 2019. Une communication sera mise en place.

**M. le Maire souhaite rajouter à l'ordre du jour la révision des loyers**

Il indique que l'indice de référence des loyers calculé sur la base du 2<sup>ème</sup> trimestre 2018, augmente de 1.25 % sur un an.

Il est donné à l'assemblée les augmentations à appliquer sur chaque loyer qui varient entre 1 et 5 €.

D'autre part, il est indiqué que les loyers pour lesquels les locataires sont rentrés dans l'année ne peuvent être augmentés (M. CAMPERGUE Florian).

Le Conseil Municipal vote l'augmentation des loyers de 1.25 % à compter du mois de Février 2019.

**II) APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 23 NOVEMBRE 2018 :**

Sans observation le procès-verbal de la réunion du 23 Novembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

**III) RENOUVELLEMENT CONTRAT DE MAINTENANCE PHOTOCOPIEUR :**

Le contrat de maintenance du photocopieur arrivant à échéance, M. le Maire expose la proposition de devis de la société Ricoh (avec qui nous travaillons actuellement) ainsi que de la société AMcartouche. La société Ricoh proposant un devis plus intéressant avec une location de la machine à 218€HT/trimestre et un tarif des copies à 0.0045€HT nb/ 0.039€HT couleur, l'assemblée vote l'acceptation du devis avec la société Ricoh.

**IV) BULLETIN MUNICIPAL**

Afin de préparer le bulletin municipal N°19, la commission prévoit de se réunir jeudi 31 janvier.

La suppression des aides sur l'assainissement individuel ainsi que le projet zone blanche seront abordés.

**V) QUESTIONS DIVERSES**

- **Compteurs Linky** : l'ensemble du conseil émet un avis favorable à l'installation des compteurs linky concernant l'éclairage public et les logements de la commune.

Cependant il donne libre choix aux locataires de l'accepter ou de le refuser. Dans le cas où des frais seraient facturés suite au refus du nouveau compteur, ceux-ci seront pris en charge par le locataire.

- **Demande de subvention salon des jeux mathématiques** : M. le Maire expose la demande de subvention pour l'organisation du 3<sup>ème</sup> salon des jeux mathématiques qui aura lieu les 29 et 30 mars prochain, organisé par le collège Paul Ramadier et son foyer socio-éducatif, en collaboration avec le lycée « La Découverte », les écoles primaires du bassin et le collège de Cransac.  
Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide d'attribuer une aide de 100€.
- **Demande de subvention collège kervallon** : M. le Maire expose la demande de subvention du collège kervallon de marçillac dans le cadre d'un séjour « activités de pleine nature » auquel est invité à participer un élève domicilié sur notre commune. Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré, émet un avis défavorable.
- **Dans le cadre du Grand Débat national**, et à la demande du gouvernement, il est mis à disposition des administrés, un registre où seront recueillies les propositions et attentes des citoyens. Il est disponible en mairie jusqu'au 15 mars prochain.
- Le maire donne lecture du **bulletin d'information n°1 de l'association ADEBA**, présentant les difficultés liées à la réouverture du stockage de déchets dangereux à la zone Montplaisir (Viviez).
- **Radar pédagogique** : M. le Maire donne lecture de la proposition de la société ElanCité. Un devis de la société Larren a été demandé afin de comparer l'offre de prix. Il sera demandé si une aide départementale est possible pour l'achat d'un appareil. Le radar sera installé sur la RD508 à Baurez.
- **PLUI-h** : M. le Maire donne lecture de la demande du responsable habitat-urbanisme de Decazeville communauté, M. Laurent Gineste, précisant que nouveaux critères sont à prendre en compte pour la sélection des "bâtiments agricoles pouvant changer de destination". Il est donc demandé de remettre à jour la liste de bâtiments sélectionnés, d'indiquer les références cadastrales et de fournir au moins une photo par bâtiment.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00H30.

